



Le p'tit t**A**mbour de la m**A**irie

Bulletin municipal de la commune d'Ars en Ré N°6 du 11 Mars 2010.

Dans la nuit du 28 février toutes les communes de notre île ont été victimes de la tempête Xynthia et plus particulièrement celles du canton Nord.

Pour notre commune beaucoup de dégâts matériels, heureusement pas de pertes humaines, et malgré un traumatisme certain, le sang froid de tous a permis de réagir rapidement ;

L'intervention des pompiers, de la sécurité civile, de leur infirmier et du médecin local à partir du PC installé dans la salle des fêtes a permis d'assurer l'organisation des interventions en coordination avec les élus et les services de la mairie.

Il est adressé nos remerciements à tous et à toutes et particulièrement à Hervé Rault et Bruno Guerry pour leurs engagement et disponibilité.

**Le Maire,
J.L.OLIVIER.**

Bilan tempête Xynthia

La mer est entrée sur le territoire de la commune par les digues et levées rompues, inondant environ 40% des terres cultivables et 100% des marais. Ces derniers ont joué leur rôle de « tampon », sans eux le bilan aurait été sans nul doute plus grave.

Sur le port, la mer a débordé le quai d'au moins 20cm inondant 282 maisons.

Interventions

Les pompiers immédiatement intervenus, ont bénéficié pendant une semaine du soutien efficace de compagnies des Landes et du Gers.

Après avoir porté secours aux sinistrés, ils ont opéré un recensement complet des habitations touchées.

Par leurs conseils, ils ont également aidé les services municipaux à soutenir les personnes dans le besoin.

La collaboration avec les services d'ERDF ainsi que de France Télécom a été aussi très efficace puisque une semaine après le drame presque toutes les maisons avaient retrouvé électricité et téléphone.

La protection civile est également intervenue dans l'aide aux particuliers.

Aide et solidarité

Spontanément de nombreuses personnes se sont présentées pour porter secours aux personnes en difficulté. La mairie a servi de relais et continue de le faire en mettant à

disposition des panneaux « offres et demandes » dans le hall de la salle des fêtes.

Dans les jours et les mois qui viennent d'autres besoins se feront peut-être jour : logement, transports, équipement.... N'hésitez pas à vous adresser à la mairie qui vous orientera vers les services ou organismes compétents.

Le conseil régional prête pour quinze jours une voiture de location aux personnes qui en ont besoin pour se rendre à leur travail. Demande à faire en mairie.

Vous pouvez aussi vous inscrire sur le site de covoiturage du département : www.covoiturage17.com

Conseils aux sinistrés

Rappelons aux personnes sinistrées qu'elles doivent faire une déclaration à leur assurance dans les 30 jours qui suivent le sinistre soit d'ici le 28 mars. Il est conseillé de prendre des photos avant de remettre les choses en l'état et de n'entreprendre aucuns travaux avant le passage de l'expert.

Il est également conseillé la plus grande méfiance vis-à-vis de soit disant entreprises qui proposent leurs services immédiats en faisant du porte à porte.

Il est prudent de faire appel à un professionnel de l'électricité avant la remise sous tension pour les installations qui ne possèdent pas de disjoncteur différentiel.

Défense des côtes

Levées du Fier

Le Grand Vasais, la Garenne, Mouillebarbe, et le russon du Curé sont à ce jour sécurisés. Certains endroits nécessitent des travaux de finition qui seront réalisés ultérieurement. Il reste à consolider les levées de la Fuie du Boutillon.

Grignon

L'enrochement a été élevé d'un mètre et les pierres adossées sur du remblai compacté. Le tout a été recouvert de sable ou de terre pour que la végétation repousse et atténue ainsi les traces de la tempête.

La Grange

Le sable de la plage a été relevé.

Les digues

Entre la Grange et le Boutillon, les travaux sur les digues d'état ont été effectués sous le contrôle de la DID, Direction des Infrastructures Départementales. Aujourd'hui ces digues sont sécurisées mais, bien évidemment les travaux ne sont pas terminés !

Bâtiments communaux

La liste est longue des bâtiments touchés : du marché couvert, à la gendarmerie en passant par le VVF, l'école, la base nautique, les bureaux du port, sans compter les infrastructures portuaires.

L'urgence est de remettre ces bâtiments en état pour la saison. L'économie de notre commune en dépend.

Routes

La départementale 735, ainsi que nombre de chemins communaux, a été abîmée par la tempête et continue de se détériorer avec le passage des engins. De gros travaux sont à prévoir, ils sont coordonnés par les services techniques de la CDC dirigés par Monsieur Goussaud, qui se font le relais du Conseil Général sur le terrain.

En attendant la prudence est de rigueur, en particulier sur le tronçon de la départementale entre Foirouse et le Martray.

Vie économique

Agriculture

25 ha de vignes ont été inondés dont seulement un peu plus de 5ha pendant moins de 2 jours. Toutes les pommes de terre qui étaient déjà plantées sur 4.5ha sont perdues, les bâches déchirées et enfouies sous le sable qui est passé sur les digues.

Pertes énormes donc, et difficultés durables à prévoir pour les exploitants car les terres inondées par l'eau salée ne pourront pas être cultivées cette année.

Saliculture

80% des marais salants ont été touchés, la mer a emporté 1 500 tonnes de sel des récoltes 2007, 2008, 2009 stockées sur les bosses ainsi qu'environ 20 tonnes de fleur de sel qui étaient dans les cabanes.

L'urgence maintenant est de remettre en état les circuits hydrauliques, préliminaire à la réfection des marais eux-mêmes. Tâche immense, qui ne pourra être menée à bien sans aide extérieure.

Commerces et artisans

La tempête a aussi touché la zone artisanale et de nombreux artisans dont certains n'ont pas encore repris leurs activités ainsi que, bien entendu, les commerces de restauration du port et des environs.

Ils continuent de vivre des moments difficiles dans l'incertitude de l'attente du passage des experts puis des réparations. Elles sont urgentes car la saison en dépend.

Conseils à tous

La prudence s'impose sur les pistes cyclables dangereuses par endroit.

Les promenades sur les digues sont déconseillées tant que les travaux de consolidation ne sont pas terminés.

Quant à la pêche à pied elle est interdite sur tout le littoral pour des raisons sanitaires conséquence du réseau d'assainissement sinistré à La Rochelle.

La vie reprends....

Les travaux

Ils ont repris lundi 8 rue du Havre et rue Chanzy, l'objectif étant toujours de rendre ces rues praticables pour les vacances scolaires début avril.

L'école

Les 2 bâtiments touchés ont été nettoyés par les employées communales avec l'aide des parents dès le dimanche 28. L'école a réouvert ses portes, chauffage réparé, dès jeudi 4 mars. Les enfants ont bénéficié d'un soutien psychologique ainsi que d'une information pour leur expliquer les raisons de la tempête et les rassurer sur la faible probabilité d'une récurrence dans les années à venir.

Méli mélo d'Ars

C'est le nom du nouveau centre de loisirs qui ouvrira ses portes en avril dans les locaux de l'école. Il accueillera jusqu'à 20 enfants de 3 à 11 ans, à la demi journée ou à la journée de 8h à 18h, pour des activités de loisirs variées : physiques, manuelles, culturelles, de plein air, incluant des sorties dans un but de détente de plaisir et d'enrichissement.

Camping de la Combe à l'eau

La saison 2010, pour le camping, comme convenu avec la convention de l'ONF signée pour 9 ans, est en cours de préparation pour l'ouverture au 1^{er} Avril.

Notre nouvelle équipe est en place et œuvre pour un bon nettoyage végétatif et sanitaire.

Le responsable du camping est Julien et son second Alexis, la secrétaire qui assurera l'accueil des clients prendra sa place au bureau à l'ouverture.

Le snack est repris par un nouveau gérant jeune et dynamique et ouvrira pour le WE de Pâques.

Nous attendons nos clients avec impatience en espérant une saison ensoleillée.

Notre commune sans pesticides

En 2007, le Grenelle de l'environnement propose de réduire l'exposition de la population et notamment des enfants fréquentant les parcs et les jardins.

Vers une réduction forte des pesticides dans ces lieux (stades –parcs – talus – et bandes de verdure long des routes) ou se limiter à des produits classés non dangereux. Les pesticides éliminent tout ou partie des espèces animales ou végétales. Leur toxicité résiduelle mal connue participe à la destruction des écosystèmes, à la perte de la biodiversité, à la pollution des sols et des ressources en eau.

Nos objectifs sont les suivants :

- Généraliser les systèmes d'entretien qui réduisent le recours aux pesticides.
- Développer les techniques alternatives ou complémentaires à la lutte chimique.
- Acquérir les équipements permettant de réduire les pollutions ponctuelles.
- Sensibiliser la population pour un nouveau regard sur l'environnement.